

GUYOT D'ASNIÈRES DE SALINS

café, élevage laitier
à Chi-né par Hà-nam (Nam-Dinh)

L'identification des protagonistes de cette affaire est rendue difficile par la multiplicité des appellations :

- Guyot des Salins ;
- Guyot des Salins-Laurentie ;
- Société Guyot des Salins ;
- Guyot des Salins et consorts ;
- Guyot des Salins et Cie ;
- marquis Guyot des Salins.

Sachant que les Guyot de Salins ont été autorisés à s'appeler Guyot d'Asnières de Salins par décret du 17 janvier 1897.

L'Éveil économique de l'Indochine du 4 février 1934 publie une monographie de Chiné évoquant tour à tour l'implication dans cette concession du général de Salins et des frères de Salins (le général en avait deux).

On peut donc en inférer qu'il s'agit de :

— Arthur Joseph Marie Guyot de Salins (Auray, 1857-Carnac, 1936), fils de Christophe Guyot de Salins, notaire, maire et conseiller général d'Auray :

saint-cyrien (1877),

dans l'infanterie de marine en Indochine (1888-1907) : à la 5^e des tirailleurs annamites, lieutenant à l'état-major de l'armée, attaché à l'état-major du général Dodds à Hanoï (1896), chef de bataillon au 4^e régiment, commandant du cercle de Moncay (1900), chevalier du dragon d'Annam (1903)... ,

l'un des vainqueurs de Verdun,

président des [Étains et wolfram du Tonkin](#)

et de la [Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides](#) (1924),

puis administrateur de la [Société française des Nouvelles-Hébrides](#) (1929),

vice-président des Scouts de France ;

— et de son frère cadet Joseph Victor Marie Guyot d'Asnières de Salins (Auray, 1865-Hennebont, 1943), attaché en 1901-1903 à l'état-major du vice-amiral Bayle en Indochine (*Annuaire général de l'Indochine*, 1901-1903).

Deux autres Guyot de Salins opèrent en Indochine à la même époque :

— *Pierre-Jean-Marie* Guyot de Salins : né le 21 septembre 1861 à Quimperlé. Fils de Pierre Louis Marie Guyot d'Asnières de Salins et de Denise Éléonore Marie Julia Cottenest. Garde principal au Tonkin (1893), versé en 1898 dans les services civils comme commis auxiliaire de comptabilité. Retraité des services civils le 5 janvier 1912. Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 2 septembre 1914 à Quimper ;

— *Louis-Marie* Guyot d'Asnières de Salins (Vannes, 1849-Vannes, 1943), fils de Jean Vincent Guyot de Salins et de François Henry de Kergoët. Père du marquis René Guyot de Salins. Reprend en 1901 la [concession Max Clément dans la province de Phuc-Yên](#).

LISTE DES ÉLECTEURS
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1900)

[Pierre] de Salins, Vinh-yên

Primes aux planteurs.
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1900)

Les primes suivantes sont accordées aux planteurs français ci-après désignés :
Guyot de Salins 700 p.

Annuaire général de l'Indochine, 1901, II-966 :
CENTRE ADMINISTRATIF DE CHI-NÉ
Chau de Lac-thuy : 2 cantons. — 9 villages. — 6.000 habitants
Dans ce chau, se trouvent les plantations de MM. Guillaume frères et Borel, aux 99-
Collines ; de M. de Salins, à Chiné (Moutte représentant). — De MM. Magrand à Lac-
binh. — Jung à Phuc-chau-Xa. — Borel à Congia. — Lafeuille à Cho-dap.

PRIMES AUX PLANTEURS FRANÇAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1902)

Les primes suivantes ont été accordées aux planteurs français ci-après désignés (\$) :
Guyot de Salins-Laurentie 1.000

PRIMES À L'AGRICULTURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1904)

Province de Hoa-binh : Guyot de Salins 700 p.

Primes à l'Agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1907)

Voici la liste des primes à l'agriculture pour l'année 1906, ainsi qu'il résulte, du travail
de répartition de la commission nommées à cet effet, et approuvé par M. le résident
supérieur au Tonkin :

Guyot de Salins 500

PROVINCE DE NINH-BINH

Avis de demande de concession
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 2 décembre 1907, p. 1262)

Le public est informé que MM. Guyot de Salins et consorts ont, par les offices de M. Moutte, planteur à Chi-né, demandé la concession provisoire d'un terrain d'une contenance approximative de onze hectares, dépendant du village de Nhiêm-ha, huyên de Yên-hoa, province de Ninh-binh.

Ce terrain, situé en bordure de la concession de M. Moutte, est limité :

Au nord, par une haie de bambous le séparant de cette concession et allant d'une borne n° 1, située près du Song-dê et d'un arbre appelé « cay-ruoi », à une autre borne, n° 2 placée à quatre mètres environ du pied d'une ligne de rochers calcaires ;

À l'est, par cette ligne de rochers, depuis la borne n° 2, jusqu'à la borne n° 3, située près d'un ruisseau séparant le village de Nhiêm-ha du village de Yên-doi ;

Au sud, par une ligne droite allant de cette borne à la borne n° 4, placée près du même ruisseau, à trente mètres environ des rives du Song dé;

À l'ouest, par une ligne droite allant de la borne n° 4 à la borne n° 1, en passant par la borne n° 5, le long d'un champ de maïs situé au bord du fleuve.

Toutes personnes ayant des droits réels à faire valoir sur ce terrain sont invitées à présenter leurs réclamations, soit à la résidence supérieure à Hanoi (section de la colonisation), soit à la résidence de Ninh-binh, dans le délai de un mois à dater du 28 novembre 1907, jour de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Passé ce délai, elles ne pourront plus être jugées administrativement et devront être portées devant les tribunaux.

TONKIN
HOA-BINH

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 777)

Colons

GUYOT DE SALINS et consorts, concessionnaire.

[Alain Millon] de Villeneuve ¹, mandataire.

LA COLONISATION AGRICOLE DU TONKIN.

par H. COSNIER

(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1908)

Voici quelques noms à joindre au livre d'or des colons du Tonkin.

Je citerai encore, donnant des résultats satisfaisants, les concessions de ... M. Guyot d'Asnières de Salins (café, lait stérilisé, beurres et fromages)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 19 avril 1909, p. 437-438)

Le résident supérieur au Tonkin, gouverneur de 1^{re} classe des Colonies, officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du 13 février 1899 ;

¹ On retrouvera Alain Millon de Villeneuve directeur de la Société d'Honquan, directeur des Plantations d'An-Loc, puis fondateur des [Plantations du Thanh-Hoa](#).

Vu l'arrêté du 18 août 1896, réglementant les concessions de terrains domaniaux aux Français sur le territoire du Tonkin ;

Vu l'arrêté du 16 août 1899, fixant concession provisoire à M. Moutte, planteur à Chi-Né (Hoa-Binh), d'un terrain domaniale de 45 hectares dans le huyên de Yên-Hoa (Ninh-Binh) ;

Vu la lettre de M. Moutte, en date du 18 janvier 1909 ;

Vu la lettre de M. de Villeroy, planteur, représentant à Chi-Né (Hoa-Binh) de la Société Guyot de Salins, en date du 9 février 1909,

Arrête :

Article premier. — Il est donné acte à M. Moutte, planteur à Chi-Né, ancien représentant au Tonkin de la Société Guyot de Salins, de la lettre, en date du 18 janvier 1909, par laquelle il déclare « avoir agi comme mandataire de MM. Guyot de Salins », dans la demande de concession de terrain susdit de 45 hectares, dépendant du huyên de Yên-Hoa, province de Ninh-Binh qui lui a été attribué à titre provisoire par arrêté du 16 août 1899, et de la lettre de M. de Villeroy, en date du 9 février 1909 confirmant l'exactitude de cette déclaration.

En conséquence, la Société Guyot de Salins se trouve substituée à M. Moutte dans les droits de concession provisoire conférés à ce dernier par l'arrêté précité du 16 août 1899.

Art. 2. — La présente substitution n'aura pas effet à l'égard des tiers qui pourraient avoir acquis des droits sur la concession du chef de M. Moutte.

Art. 3. — L'administrateur directeur des bureaux de la Résidence Supérieure et l'Administrateur Résident de France à Ninh-Binh sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 7 avril 1909.

P. le résident supérieur et P. O. :

L'administrateur de 1^{re} classe des Services civils,
Directeur des bureaux,
THUREAU.

[Vérification des mises en culture sur les concessions provisoires]
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 6 décembre 1909, p. 1445-1450)

C. — Dans la province de Ha-Nam

Guyot d'Asnières de Salins et Cie par arrêté du 17 décembre 1901 (huyên de Kim Bang).

M. Laurentie, par arrêté du 17 décembre 1901 (villages de Kha-Phong, Thuy-Lôi et Côt-Thôn).

G. — Dans la province de Ninh-Binh

Société Guyot de Salins, par arrêté du 16 août 1899 (huyên de Yên-Hoa).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs, Année 1911

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

80. Villeroy (Alain de), planteur, Chiné ;

PRIMES À L'AGRICULTURE
pour 1914
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1914)

Rocca (Concession Guyot de Salins-Chiné) 640

N° 38. — Arrêté faisant retour au Domaine local les terrains accordés en concession provisoire à MM. Guyot d'Asnières de Salins.
(Du 26 décembre 1919)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920)

Par arrêté du résident supérieur p. i. au Tonkin en date du 26 décembre 1919 :
Les terrains accordés en concession provisoire à MM. Guyot d'Asnières de Salins par arrêté du 17 décembre 1901, font retour au Domaine local.

GUYOT DE SALINS et Cie
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 89)

Colons
à Chi-né par Hà-nam (Nam-Dinh)
et à Hai-duong (Vinh-Yên)

M. ROCCA, représentant.

PHU-LY
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1922)

Autorisation. — M. Chardin ², gérant de la concession définitive Guyot de Salins, à Chiné, est autorisé à défricher des terrains situés dans la dite concession.

[Suivent plusieurs autorisations de défrichement dans le *Bulletin administratif du Tonkin*.]

Promotions dans l'ordre du mérite
(*L'Écho annamite*, 4 juillet 1922)

Sont nommés dans l'ordre du mérite :
2° avec attribution de la croix de 3^e classe bronze : M. Pham-dinh-Ngan, contre-maître et agent de culture à la concession de Salins à Chiné-Hanam (Tonkin).

² [Louis Chardin](#) : il s'établit ensuite planteur à son compte à Cho-Doi.

Annuaire général de l'Indochine française, 1923, p. 75 :
GUYOT DE SALINS et Cie
Colons
Plantation de café
à Chi-né par Phu-ly (Hà-nam)
M. L. CHARDIN, gérant.

Le concours agricole de Hanoi
13-16 décembre 1923
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 mars 1924)

À signaler parmi les premiers prix :
Taureau n° 27 de race indochinoise appartenant à M^{me} Trinh-thi-My à Ninh-Binh. (lig.
13)
Taureau n° 69, de croisement appartenant à M. Chardin à Chiné
Vache n° 71 de croisement appartenant aussi à M. Chardin à Chiné

CHINÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1924)

Médaille d'honneur en argent de 2^e classe. — La médaille d'honneur en argent de
2^e classe est accordée à Chu-vau-Nam, cai surveillant chez M. Chardin, à Chiné par Phu-
ly.

ÉTUDE DE M^e R. BONA
DOCTEUR EN DROIT
AVOCAT-DÉFENSEUR
HANOÏ

VENTE SUR LICITATION
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 août 1925)

.....
5° M. Chardin, Louis, planteur à Chiné, pris en sa qualité de tuteur *ad hoc* de Adner,
Constant Levy, fils mineur de M. Lucien Levy, décédé, fonctions auxquelles il a été
nommé par délibération du Tribunal de Justice de paix à compétence étendue de Nam-
Dinh statuant en qualité de conseil de famille des mineurs Levy, en date du 1^{er} mai
1925 (enregistré à Nam-Dinh le 2 mai 1925, folio 16, cases six et sept).

Les primes à l'élevage
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1927)

Les primes à l'élevage suivantes ont été accordées :

Guyot de Salins : 650 p

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 909 :

PLANTATION DU MARQUIS DE SALINS.

Chiné,

Adr. tel. : « SALIN »,

Surface totale : 1.200 ha.

Surface plantée : 250 ha.

Fondé de pouvoirs : Guidon-Lavallée³.

Ke-So,

un des berceaux de la colonisation française au Tonkin

(Extrait de *La Monographie de la province de Phuly*, 1933)

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 février 1934)

[...] M. Fringant, qui était arrivé à Chi-nê le 1^{er} mars 1899, est substitué à M. Guionneau [*sic* : *Guioneaud*] dans ses droits sur la concession de 1.000 hectares. Il ne reste que très peu de temps à Chi-nê, qu'il quitte le 24 mars 1900 pour Haïphong et pour la France, après avoir lui-même cédé ses droits en faveur de M. Guyot d'Assières [*sic* : *Asnières*] de Salins, alors chef de bataillon, en service au Tonkin.

C'est le début de la plantation des frères Guyot de Salins, qui se trouve à proximité de Chi-nê.

M. Noutte [*sic* : *Moutte*], puis M. Fringant furent les représentants de M. de Salins, qui eurent également pour associé M. Laurentie (1901).

La propriété de M. Guyot de Salins s'étend sur 1.212 hectares. Elle a donc été constituée par la concession de M. Guionneau [*sic* : *Guioneaud*], puis par celle de M. Laurentie à Côt-thôn, et par des achats effectués aux habitants de la région. [...]

Haïphong

MARIAGE

Édouard Césard

Marthe Girodolle

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1934)

.....
Les témoins seront pour M^{lle} Girodolle M. Guidon-Lavallée, directeur des plantations du marquis Guyot de Salins à Chiné.

Primes à l'élevage

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1936)

Guyot de Salins (M. Guidon-Lavallée) à Phu-Ly 400 p. 00

³ Richard Guidon-Lavallée : fondateur en octobre 1925 de la Société agricole et forestière de Yên-My. Voir [encadré](#).

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 octobre 1936)

Nos malades. — Nous avons de bien meilleures nouvelles de madame Guidon-Lavallée, l'aimable femme de M. le directeur des plantations du marquis de Salins, à Chiné. Soignée avec beaucoup de compétence par les distingués docteurs de l'hôpital de Lenessan, très entourée par ses enfants et petits-enfants, par des intimes, la chère malade s'achemine vers une guérison dont la nouvelle réjouira fort les nombreux amis des familles Guidon-Lavallée et de Heaulme.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL FERA, MARDI, UNE TOURNÉE À TRAVERS LES
CONCESSIONS DE SON-TAY-PHU-LY
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1937)

.....
M. Brévié commencera par la concession de M. Leconte et continuera par celles du marquis de Salins, dirigée par M. Guidon-Lavallée, E. Borel, où le gouverneur général a accepté de déjeuner.

VISITE PAR M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ DES PRINCIPALES CONCESSIONS
EUROPÉENNES DE HANAM, HOABINH ET SONTAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juin 1937)

.....
À 9 heures 1/4, M. le gouverneur général, après avoir remercié M. Leconte, et l'avoir félicité des résultats obtenus grâce à un rude labeur secondé par une opiniâtreté remarquable, prit congé de son aimable famille et se mit en route avec sa suite pour Chiné où il fut reçu par M. Guidon-Lavallée, fondé de pouvoirs du marquis de Salins. Après quelques instants très brefs passés chez M. Guidon-Lavallée, où M^{me} Guidon-Lavallée fit aimablement servir à M. le gouverneur général et à suite des rafraîchissements, la tournée se continua en direction de Côm-nghia pour la visite de la propriété de M. Ernest Borel.

Haïphong
MARIAGE
Yvette Doussard
Pierre Girodolle
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1937)

Les témoins seront : ... Guidon-Lavallée, planteur à Chiné (Phu-Ly).

Les obsèques du jeune Janet,
mort de méningite pendant son service militaire à Tong
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 janvier 1938)

Dans l'assistance :
M. Guidon-Lavallée, directeur des plantations du marquis Guyot de Salins à Chiné.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1939)

Nos malades — Madame Guidon-Lavallée, l'aimable femme de notre ami monsieur Guidon-Lavallée, directeur du Domaine du marquis de Salins à Chiné, a dû entrer à la clinique Saint-Paul à la suite d'une crise de paludisme.

Nous présentons à madame Guidon-Lavallée nos meilleurs souhaits de prompt et entier rétablissement.

Et puisque nous parlons d'une famille éminemment sympathique ici, disons tout le plaisir que nous avons éprouvé à savoir que madame de Heaulme, après un séjour d'un mois à la clinique Saint-Paul, en était sortie complètement rétablie.

AU PALAIS
COUR D'APPEL DE HANOÏ
Chambre civile et commerciale
Audience du vendredi 16 février 1940
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1940)

.....
2°) Nguyễn Hoang On et autres contre Guyot de Salins et autres. — La pharmacie sino-annamite « Ong Tien » faisait vanter l'excellence de ses produits de par les campagnes tonkinoises au moyen d'un haut parleur fixé sur un camion automobile.

Certain jour, le véhicule aborda Chiné au moment où les troupeaux rentraient à l'étable.

Ce fut, on le devine, un bel affolement : un taureau appartenant au marquis de Salins fut gravement blessé.

L'affaire fut portée devant le tribunal de Nam-Dinh qui, par jugement en date du 27 juillet 1939, condamna Nguyễn-hoang-On et Nguyễn-ba-An, directeur et gérant de la pharmacie « Ong Tien », auteurs reconnus, responsables de l'accident, à payer au marquis de Salins 600 p. de dommages-intérêts.

Sur deux appels des défendeurs et du plaignant — celui-ci demandant à ce que le quantum des réparations civiles soit porté à 1.600 p., la Cour, statuant a élevé de 600 à 800 piastres la somme que devront payer au marquis de Salins Nguyễn-Hoang et autres et les condamne aux dépens dont distraction au profit de Me^e Friestedt, avocat aux offres de droit.

M. le résident supérieur Grandjean visite la région de Chiné
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1941)

.....

M. Guidon-Lavallée, directeur-gérant de la plantation du marquis Guyot de Salins, recevait ensuite la visite du chef du protectorat, qui, en traversant en auto la concession, avait remarqué le beau troupeau et les plantations d'arabica et de chari. M. Guidon-Lavallée lui présenta quelques reproducteurs choisis de la race bovine ainsi que les parquets de volailles de M^{me} Guidon-Lavallée.

.....

[Visites et audiences de l'Amiral Decoux](#)
(*La Volonté indochinoise*, 12 octobre 1943)

Hanoï, 11 Octobre. — Le Chef de la Fédération s'est entretenu avec ... M. Guidon Lavallée, planteur à Chiné...
